Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260402-2026_04_28-DE

| | |
|---|---|
| Commune de Hénon | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** |
| Département des Côtes d'Armor<br>Arrondissement de Saint-Brieuc<br>Canton de Plaintel<br>**Commune de HÉNON**<br><br>**Date de convocation**<br>27 mars 2026<br><br>**Date de publication**<br>9 avril 2026<br><br>Présents : 17<br>Votants : 19 | L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.<br><br>**Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT<br><br>**Absents excusés :** Marie-Claude LESNÉ (pouvoir à Christelle CADIN), Julien VERDES (pouvoir à Patrick RABET)<br><br>**Secrétaire :** Amélie BOINET |

## 2026-04.28 – Décision modificative n°1 sur le budget primitif communal 2026

Le budget primitif communal 2026 a été voté le 6 mars dernier.

Le récent cambriolage de la mairie impose une modernisation du dispositif de sécurité et d'alarme du bâtiment. Non prévue au budget, cette modernisation s'élève à 8 810.06 € TTC.

La préfecture a ensuite émis deux observations concernant le budget 2026 :

- La première, où les dépenses d'équipements en investissement, d'un montant de 620 000 €, sont inférieures aux recettes d'investissement liées à l'emprunt, d'un montant de 632 128.53 €. Le rôle de l'emprunt est de financer des investissements ;
- La deuxième, où l'annuité de la dette en capital, d'un montant de 285 052.45 €, est supérieure aux ressources propres de la commune, d'un montant de 271 073.92 €. Cette situation contrevient à la réglementation budgétaire.

Ces deux anomalies n'avaient pas été signalées par le conseil aux décideurs locaux lors de la construction budgétaire.

Aussi, il convient d'amender le budget 2026 en recourant à une décision modificative.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260402-2026_04_28-DE

Les mécanismes d'équilibre budgétaire amènent à faire varier le montant inscrit au chapitre 023 en section de fonctionnement de sorte que :

- Les dépenses d'équipements en investissement soient financées avec les ressources propres de la commune ;
- L'annuité de la dette en capital soit couverte, elle aussi, par les ressources propres de la commune.

Les mouvements de crédits se répartissent selon le tableau suivant :

| Fonctionnement | |
|---|---|
| **Dépenses** | |
| Chapitre 023 - virement section investissement | 16 000,00 € |
| **Recettes** | |
| Chapitre 73 (art. 73111 - contributions directes) | 9 000,00 € |
| Chapitre 73 (art. 73132 - taxe pylônes élec) | 7 000,00 € |

| Investissement | |
|---|---|
| **Dépenses** | |
| Opération 391 - achat matériel (art. 2158) | 9 000,00 € |
| **Recettes** | |
| ONA (art. 1641 - emprunts) | - 7 000,00 € |
| OFI (art. 021 - virement section fonctionnement) | 16 000,00 € |

***Vu*** *le code général des collectivités territoriales ;*

***Vu*** *la délibération n°2026-02.15 en date du 6 mars 2026 relative à l'approbation du budget primitif communal 2026 ;*

***Considérant*** *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le budget primitif communal 2026 selon la répartition détaillée ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 2 avril 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

***Vote***

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

La Secrétaire,
Amélie BOINET

MAIRIE de HÉNON
22150 CÔTES D'ARMOR